



UNIVERSITÉ
BOURGOGNE
EUROPE



2026
2027

GUIDE DES FORMATIONS

Découvrez les formations et parcours proposés
à l'ESM Bourgogne-Franche-Comté



QUI SOMMES-NOUS ?

L'**École Supérieure de Musique de Bourgogne Franche-Comté** est un établissement d'enseignement supérieur artistique, implanté à Dijon depuis 1999 et dédié à la formation de musiciens professionnels de haut niveau.

L'ESM BFC s'inscrit pleinement dans le réseau national de l'enseignement supérieur du spectacle vivant en France. Elle forme les futurs musiciens interprètes, pédagogues, créateurs et acteurs engagés dans la vie musicale d'aujourd'hui.

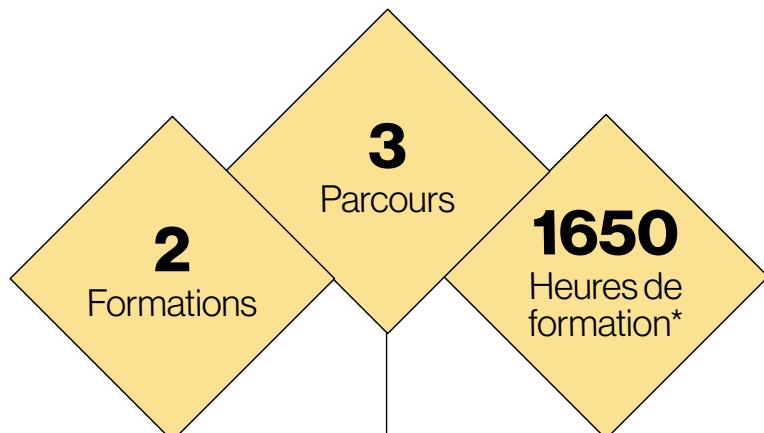
Son projet pédagogique, centré sur l'exigence artistique, l'innovation, l'ouverture et la professionnalisation, en fait un acteur culturel unique et incontournable en région Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis son intégration en janvier 2025 à l'Université Bourgogne Europe (UBE), l'ESM BFC est pleinement intégrée à la communauté universitaire. Ce statut renforce les liens entre disciplines artistiques et académiques, facilite les collaborations inter-établissements et offre de nouvelles perspectives pour les étudiants et les enseignants, notamment en termes de recherche, de mobilité et de structuration des diplômes.

L'ESM BFC propose une diversité de cursus permettant aux étudiants de se former dans différents champs esthétiques musicaux (musiques anciennes, musique classique à contemporaine, musiques actuelles amplifiées) et pratiques en partenariat avec les établissements culturels labellisés en région (CRR de Dijon, Chalon sur Saône et Besançon, Opéra de Dijon, Orchestre Dijon Bourgogne, SMAC la Vapeur, Cité de la Voix de Vézelay,...)

L'école accueille 85 étudiants en 2025-2026 sélectionnés sur concours. Ces étudiants, issus de parcours et de territoires variés, bénéficient d'un accompagnement individualisé au sein d'un environnement pédagogique exigeant et stimulant.

NOS FORMATIONS



**Diplôme
National
Supérieur
Professionnel
de Musicien
(DNSPM)**
&
**Diplôme d'État
de Professeur
de Musique (DE)**

**Diplôme
National
Supérieur
Professionnel de
Musicien
(DNSPM)**

**Diplôme
d'État de
Professeur de
Musique (DE)**

- ◊ Parcours (réalisé) 3 ans, soit 6 semestres
- ◊ DNSPM valant grade de licence

- ◊ Parcours en 3 ans, soit 6 semestres
- ◊ Formation initiale
- ◊ DNSPM valant grade de licence

- ◊ Parcours (réalisé) en 2 ou 3 ans
- ◊ Formation professionnelle continue

* Stages compris

LES SPÉCIALITÉS

◊ **MUSIQUES CLASSIQUES À CONTEMPORAINES**

Instrumentistes et chanteurs

VENTS

Flûte, hautbois, clarinette, basson, trompette, trombone, tuba, cor, saxophone

CORDES

Violon, alto, violoncelle, contrebasse

INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Piano, accompagnement option musique, percussions, guitare, accordéon

CHANT LYRIQUE

◊ **DIRECTION D'ENSEMBLES**

Direction d'ensembles vocaux

◊ **MUSIQUE ANCIENNE***

Instrumentistes et chanteurs

Chant baroque, flûte à bec, flûte traversière baroque, hautbois baroque, violon historique, violoncelle historique, viole de gambe, saqueboute, serpent, luth, théorbe, clavecin, basse continue, orgue

* Cours de spécialité au CRR du Grand Besançon

◊ **MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES**

Instrumentistes et chanteurs

Chant, claviers, guitare électrique, basse électrique, piano, batterie, instruments à vent, MAO

◊ **FORMATION MUSICALE**

Diplôme d'État seul

Seulement en Formation Professionnelle Continue

Tous les détails sont disponibles sur www.esmbourgognefranche.comte.fr

La formation d'excellence dans chacune des spécialités est assurée par une équipe reconnue pour sa carrière artistique et sa renommée pédagogique internationale.

Retrouvez la liste de nos professeurs et leurs biographies sur notre site internet.

Crédit photographique: ©Vincent Arbelet



CONCOURS D'ENTRÉE

CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ & PRÉREQUIS ACADEMIQUES

Les candidat·es doivent :

- ◊ Être titulaire du **baccalauréat** ou d'un **diplôme français ou étranger reconnu** en dispense ou équivalence.
- ◊ Et justifier du suivi d'une **formation préparatoire** à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, spécialité musique, dispensée par un établissement agréé.
- ◊ Ou être titulaire d'un **Diplôme National d'Orientation Professionnelle de Musicien** (DNOPM), d'un **Diplôme d'Études Musicales** (DEM), ou d'un **diplôme étranger équivalent**.

Les candidat·es doivent fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Les candidat·es en formation initiale ne peuvent être âgé·es de plus de 30 ou de 32 ans selon la spécialité choisie.



Crédit photographique : ©Edouard Barra Tribu Festival

MODALITÉS DE DÉROGATION

Pour une dérogation, il est demandé au candidat de fournir une lettre de recommandation. Celle-ci peut être rédigée soit par un enseignant qui suit ou a suivi le candidat, soit par un enseignant de l'ESM, soit par le directeur ou la directrice de l'établissement où le candidat est actuellement inscrit.

COMMENT CANDIDATER ?

Les dossiers de candidatures sont à remplir en ligne. Toutes les informations concernant les inscriptions seront consultables sur notre site internet.

Ouverture de la plateforme d'inscription : 6 janvier 2026

Date limite de dépôt des candidatures : 2 mars 2026

L'ensemble des modalités et du détail des épreuves sont à retrouver sur notre site internet, dans la rubrique « **Concours** ».

Dates du concours d'entrée 2026
2 avril 2026 au 17 avril 2026

TARIFS

- Frais de dossier pour le concours d'entrée : 80 €
- Frais de scolarité pour les étudiants en formation initiale
 - DNSPM et DE : 595 €
 - DNSPM seul : 425 €
 - DE FM : 425 €

Pour les demandes de bourses, les simulations sont à réaliser sur le site internet du CROUS :
<https://www.lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse/>



Crédit photographique: ©ESM Bourgogne-Franche-Comté

CONTACTS

Standard : 06 07 57 72 76

Mail : contact@esmbourgognefranchecomte.fr

Adresse : 36-38 rue Chabot-Charny, 21000 Dijon

RÉSEAUX

Site internet : www.esmbourgognefranchecomte.fr

Facebook : [@esmbourgognefranchecomte](https://www.facebook.com/esmbourgognefranchecomte)

Instagram : [@esm_bfc](https://www.instagram.com/esm_bfc)
